

## ANNEE 2026 CONTRAT DE LOCATION SALLE D'ORGERY

Le Maire de la commune de Saint-Chéron donne location de la salle d'Orgery,

Pour la période duauau
Motif de la location :
à
Nom:
Prénom:
Adresse:
Contact 3 / @:
Pour l'Association :
Aux tarifs suivants :
Location :
• 74 euros (1 <sup>ière</sup> location pour les associations)
<ul> <li>210 euros (1<sup>ière</sup> location pour les associations ayant un rayonnement intercommunal)</li> <li>469 euros (à partir de la 2<sup>ième</sup> location pour les associations ayant un rayonnement intercommunal)</li> </ul>
• 318 euros (journée de 9h à 20h pour les particuliers)
• 618 euros (week-end pour les particuliers)
• 1 289 euros (pour les actions commerciales)
Caution de la salle d'Orgery : 1 047 euros Caution pour le ménage : 224 euros
Monsieur et/ou Madame
Ainsi que de contacter <b>Monsieur Edwin GUILLERMOT au 06.87.73.52.13</b> entre 8h et 16h du lundi au vendredi, pour prendre un rendez-vous afin d'effectuer l'état des lieux d'entrée et de sortie de la salle.
Reçu pour paiement un chèque n°
Fait en double exemplaire à Saint-Chéron, le
Le locataire L'Adjoint délégué

